

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du maire Pierre RIOL, a pris les décisions suivantes lors de sa dernière séance, le 29 septembre 2011.

DEMISSION DE GILLES DUMERGUE, Conseiller Municipal

Très actif dans les commissions et notamment, à la commission des travaux où il a suivi tous les dossiers concernant les « petits travaux », Gilles DUMERGUE s'est aussi beaucoup investi dans le tissu associatif pérignatois, notamment au Comité des Fêtes et en tant que représentant de l'ADOSAP. Il a souhaité prendre du recul.

CRECHE MULTI ACCUEIL « LES ECUREUILS »

Il a été décidé d'établir un bail entre la Commune et l'Association de Gestion de la crèche multi-accueil pour officialiser la mise à disposition du bâtiment et de ses annexes. Le montant du loyer mensuel est fixé à 1 000 € pour une durée de 3 ans.

Depuis cette année, la crèche multi-accueil a obtenu l'agrément pour une place supplémentaire. Elle peut accueillir 16 enfants. Un avenant au contrat enfance-jeunesse en cours (2010-2013) sera signé pour prendre en compte cette nouvelle capacité d'accueil.

RAPPORT 2010 DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal a approuvé la mise en place de nouveaux documents concernant la réglementation répartis en quatre points : un règlement pour les abonnés aux services Eaux et Assainissement, un règlement pour les abonnés au service Eau, un règlement pour les abonnés au service Assainissement et un règlement pour les abonnés au service Assainissement non Collectif.

ASSOCIATION SI T'ES JEUNE

Badre SLIMANI va quitter l'association. Une réflexion est engagée sur le devenir de cette structure, ainsi que sur le poste de directeur adjoint du centre périscolaire, également vacant. La C.A.F. sera associée car l'activité ados est partie intégrante du Contrat Enfance Jeunesse.

POSITIONNEMENT DES COLLECTIVITES POUR LA LIGNE GRANDE VITESSE

Le Conseil Municipal soutient la démarche engagée par les élus des grandes collectivités auvergnates pour la desserte de notre région par la Ligne Grande Vitesse.

EQUIPEMENT MOBILIER EN CENTRE BOURG

Des marquages ont été faits sur le sol pour l'implantation des potelets et barrières dans les rues du centre bourg. Les riverains seront contactés pour finaliser cette implantation .

Pascal Gwizdz attire l'attention sur l'existence de bouche à clé et de la nécessité de laisser suffisamment de place autour pour faciliter les éventuelles interventions sur le réseau d'eau.

TERRAIN DE TENNIS

Lors de la remise des prix du tournoi de tennis, il a été indiqué que c'était à la commune de décider et de prendre en charge la réfection de ces installations puisqu'elles sont situées sur le domaine communal. Ce dossier sera étudié en commission avant toute décision.

*** La séance est levée à 22 h 15. ***